

Internet : le syndicat d'énergie condamné sur toute la ligne

Très haut débit. Pour ne pas avoir permis à Orange d'accéder à son réseau dans les temps, le SIEA se voit contraint d'exécuter les travaux de mise à niveau sous astreinte de 3 000 euros par jour de retard.

Orange contre le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Le tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse a rendu son ordonnance de référé ce mardi. Elle n'est guère favorable au SIEA. Pourtant, après un contentieux à fourreaux tirés, les deux parties semblaient partager la même fibre, optique, ce cheveu qui transmet le très haut débit internet. Le protocole d'accord du 17 avril 2014 validait la répartition des zones à fibrer entre les deux opérateurs. Or, Orange en tant que Fournisseur d'accès internet (FAI) souhaite proposer ses services sur le réseau li@ain du SIEA. D'autant que la concurrence Numéricable-SFR y est déjà ! Mais pour ce faire, le syndicat d'énergie doit rendre ses installations interopérables (les mettre à niveau) avec celles d'Orange. Le syndicat s'y est

engagé en signant le protocole d'accord du 17 avril, calendrier à la clé.

■ Contraindre le SIEA à s'exécuter

Dans le pays de Gex, le bassin bellegardien, à Viriat et Saint-André-sur-Vieux-Jonc, la mise à niveau devait être terminée au 17 janvier 2015. À cette date, Orange a constaté que le travail n'avait pas été effectué. La société a donc assigné le SIEA en référé. Lors de l'audience du 24 mars, elle réclamait 10 000 euros d'astreinte par jour de retard à compter de la signification du jugement.

Le tribunal condamne le syndicat intercommunal à arranger, « oranger » son réseau sous astreinte de 3 000 euros par jour de retard. C'est beaucoup moins que demandé. « Notre but n'est pas de récupérer de l'argent mais de contraindre le SIEA à s'exécuter, com-



■ Deux opérateurs en conflit pour le déploiement de la fibre optique. Photo M.D.

ment l'avocat d'Orange, M^e Limbour. Nous savons que le SIEA a du mal à respecter les décisions de justice. Nous souhaitons de tout cœur que la somme de 3 000 euros soit suffisamment contraignante. »

■ Le SIEA fera appel

En dehors du montant des pénalités, le juge donne raison à Orange sur toute la ligne. Exception d'incompétence du juge judiciaire, absence d'urgence, demande d'établissement d'un nou-

veau calendrier, difficultés techniques liées aux exigences d'Orange, nomination d'un expert... Il rejette tous les arguments du syndicat d'énergie.

Un paragraphe en particulier le tance sévèrement. « Il est inimaginable qu'un opérateur de la compétence et de l'envergure du SIEA, qui revendique une mission de service public, ait proposé et accepté le calendrier qu'il remet aujourd'hui en cause, sans avoir auparavant dressé un état des lieux, procédé

720 000 €

L'astreinte que le SIEA pourrait verser à Orange

Le SIEA devrait se voir signifier le jugement dans les prochains jours. Comme il a prévu de réaliser les travaux en huit mois, il devra s'acquitter d'une astreinte de 3 000 euros multipliés par environ 240 jours de retard. Soit 720 000 euros !

aux études de faisabilité et exigé de son interlocuteur les précisions techniques qui lui permettaient de s'engager sur un calendrier extrêmement précis et adapté à chaque secteur concerné dans le département de l'Ain. »

« Un jugement très contestable ! estime le président du SIEA, Charles de La Verpillière. Nous ferons appel, au nom de l'intérêt général et de la bonne utilisation de l'argent public. » ■

Marc Dazy

Grève interprofessionnelle jeudi : l'appel du désespoir

Social. L'intersyndicale CGT, FO, FSU dresse un sombre bilan de la situation socio-économique dans l'Ain. Faut-il s'attendre à une forte mobilisation ? Pas sûr.

En cette veille de grève interprofessionnelle, les responsables CGT, FO et FSU dressent un sombre bilan de la situation socio-économique dans l'Ain. Renault Trucks ? « Des salariés avec vingt ans d'ancienneté se retrouvent avec des salaires d'il y a dix ans. La suppression des primes leur a fait perdre 12 %. Pendant ce temps, l'entreprise emprunte pour rémunérer les actionnaires. Cette année, elle a versé plus de dividendes que de salaires ! Le climat social se détériore et la répression syndicale est terrible. »

La chimie, la plasturgie, Arkema, Kem One ? « Aucune augmentation de salaires quels que soient les résultats. »

La grande distribution ? « Intermarché supprime deux bases logistiques à Reyrieux et Miribel. 500 emplois. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sert à payer les plans sociaux. Le salarié finance son propre licenciement ! »

Le service public ? « Dans des zones entières, le service public de proximité a disparu. À la Poste, la restructuration se solde par dix emplois en moins sur les deux sites de Bourg. On supprime des tournées et les nouvelles s'effectuent dans des conditions épouvantables. Les facteurs doivent remplir des tas d'autres tâches en plus de la distribution de courrier. » Le cahier de doléances est extensible à l'infini. « À un

moment, il faut descendre dans la rue pour transformer cette fatalité en quelque chose d'offensif, résume Patricia Medevielle, secrétaire CGT à la vie syndicale. C'est la seule alternative possible. »

...Et le sens de la grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril. La dernière du genre remonte au 18 mars 2014, contre le pacte de responsabilité. La CFDT était encore de la partie et la mobilisation n'avait pas été folichonne. 450 manifestants dans les rues de Bourg il y a un an. Combien seront-ils cette fois ? Il n'y a pas de rassemblement à Belley et certains grévistes de l'Ain feront le choix de monter à Paris. Ces aléas compliquent la prévision. Mais il ne faut pas



■ 450 manifestants dans les rues de Bourg en 2014 ? Combien jeudi ?

Photo d'archives Laurent Thevenot

s'attendre à un raz-de-marée. Même incertitude concernant le taux de grévistes. Le mot d'ordre a été lancé dans l'Éducation nationale, à la SNCF, Pôle emploi, La Poste ou la préfecture. Perturbations à

attendre dans les écoles et aux guichets des services publics. ■

M. D.

Manifestation à Bourg, jeudi 9 avril. Rassemblement à 14 h 30 sur le champ de foire.